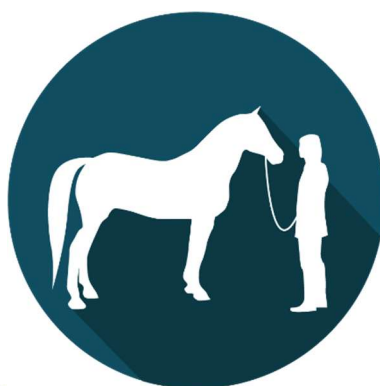




société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

**ELEVAGE ET
CARACTERISATION**



REGLEMENT DES EPREUVES FRANCE ENDURANCE

2026

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



SOMMAIRE

I.	Introduction.....	3
II.	Conditions d'admission	3
III.	Epreuves et classements	3
1.	Grilles.....	3
2.	Normes techniques	3
•	Présentation.....	3
3.	Epreuves.....	4
•	Epreuves proposées.....	4
•	Présentateurs :.....	4
•	Equidés.....	4
•	Jury.....	4
4.	Organisation en région.....	4
•	Organisateur	4
•	Jury.....	4
•	Terrain.....	5
•	Ring-Master.....	5
5.	Finale nationale.....	5
•	Qualification.....	5
•	Organisation.....	5
IV.	Encouragements.....	5
ANNEXE	6

I. INTRODUCTION

Le présent règlement s'inscrit au sein du règlement des épreuves d'élevage et de caractérisation qui régit l'ensemble des concours de modèle et allure organisés sous l'égide de la SHF.

Il porte sur les concours de caractérisation des équidés à orientation Endurance.

Le circuit France Endurance s'inscrit dans le cadre du contrôle des performances de certains organismes de sélection de la SHF (ACA, ANAA, AFCAS, ...).

II. CONDITIONS D'ADMISSION

Les concours France Endurance sont ouverts aux chevaux et poneys inscrits au livre généalogique de l'un des 17 organismes de sélection affiliés à la SHF. La Finale leur est réservée.

Un équidé d'Origines Constatées (OC) en cours d'inscription au livre généalogique de l'une des races ci-dessus peut participer à un concours qualificatif en région.

Le présentateur doit être titulaire d'une assurance le couvrant pour les risques liés à la pratique de l'équitation. S'il n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation. Il doit également avoir souscrit une police d'assurance comportant notamment une Responsabilité Civile.

III. EPREUVES ET CLASSEMENTS

1. GRILLES

Dans le cadre d'un concours France Endurance, tous les équidés sont jugés selon la même grille de notation. Les grilles sont disponibles sur le site www.shf.eu, dans la rubrique « Circuit élevage ».

Les concurrents sont classés en fonction de la note obtenue après jugement.

Le jury n'est pas habilité à poser un diagnostic et ne peut que constater les défauts et leurs conséquences fonctionnelles

2. NORMES TECHNIQUES

- [Présentation](#)

Les équidés doivent être présentés sans aucune protection aux membres/pieds.

Lors des présentations en main, ils sont tenus en longe (et non en rênes). L'embouchure est obligatoire pour les entiers de 3 ans (et recommandée pour les autres). L'animal doit conserver son licol/filet pendant toute la présentation. Il est recommandé que les foals sous la mère soient tenus en licol par une personne différente de la personne tenant la poulinière.

A l'exception des foals, chaque section complète défile d'abord au pas et à main droite durant au moins deux tours complets de piste dans l'ordre du programme devant les juges pour une première appréciation (il est important de laisser un temps suffisant pour bien voir les concurrents). La présentation est obligatoire.

Chaque animal est ensuite présenté individuellement. Il est d'abord présenté au jury à l'arrêt sur un emplacement matérialisé au sol, de profil et côté hors crins, réveillé et attentif (au carré).

Après avoir fait un aller et retour en main, en ligne droite, au pas puis au trot, les chevaux sont ensuite mis en liberté afin de juger les allures. Le présentateur est en charge de la présentation en liberté.

3. EPREUVES

- [Epreuves proposées](#)

Les épreuves France Endurance proposées au niveau régional sont les suivantes :

- Foals
- Poulinières
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

Toutes les classes d'âge sont jugées au modèle et aux allures en main (pas et trot) et en liberté (pas, trot et galop).

Les épreuves sont ouvertes aux femelles, hongres et mâles. La finale n'est pas ouverte aux foals et poulinières.

- [Présentateurs :](#)

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un casque, des chaussures fermées, un pantalon foncé (pas de jean) et une chemise ou polo clair neutre. L'entrée sur l'enceinte de présentation sera refusée à toute personne dont la tenue n'est pas conforme au dress-code.

- [Equidés](#)

Les animaux doivent être dans un état suffisant, toilettés et les pieds parés ou ferrés.

Tout cheval irrégulier, sale ou ingérable présentant un danger pour lui-même, les autres concurrents ou les personnes présentes pourra se voir refuser l'entrée sur le terrain et/ou être disqualifié. Une légère irrégularité d'allures peut être tolérée sur les poulinières.

Un animal sorti du ring par décision du jury, ne pourra en aucun cas y revenir et ce quelle que soit la raison de son éviction.

- [Jury](#)

Les membres du jury ne peuvent pas officier dans une épreuve où sont engagés des animaux dont ils sont eux ou leurs apparentés, naisseurs, propriétaires, préparateurs ou propriétaires d'un étalon dont est issu le produit.

4. ORGANISATION EN REGION

- [Organisateur](#)

Toute association ayant reçu délégation, soit directement par la SHF, soit via l'association représentative de la région, de la mise en œuvre du contrôle des performances, peut proposer des épreuves France Endurance sur ses concours ou à l'occasion de ses tournées dans les élevages pour les foals et les poulinières exclusivement.

- [Jury](#)

Le jury doit être composé de 2 juges dont au minimum un juge ayant suivi une formation pour le jugement des chevaux d'endurance, sauf pour les foals qui pourront être jugés par des juges habilités par un organisme de sélection du périmètre de la SHF.

Le jugement est collégial. La liste des juges habilités est disponible en annexe de ce règlement.

A ces jurys pourra s'ajouter un juge aspirant placé sous la responsabilité du juge Endurance qui sera son tuteur. Les notes du juge aspirant ne sont pas prises en compte dans le classement.

- [Terrain](#)

L'accent doit être mis sur la sécurité des hommes et des concurrents.

Un ring d'attente contigu à la carrière de présentation ou un vaste espace délimité et sécurisé est fortement recommandé.

Les animaux doivent être présents dans le ring d'attente au plus tard 10 minutes avant le début de la classe.

La présence d'un dispositif comportant un couloir pour la présentation des chevaux en liberté est obligatoire, sauf pour les foals.

- [Ring-Master](#)

Un ring master doit être présent pour assurer le bon déroulement du concours.

Sur le ring d'attente, il vérifie la présence de tous les chevaux, veille au bon état général et au toilettage des chevaux ainsi qu'au respect du dress code.

Si besoin, il prend en charge les échanges entre le jury et le présentateur lors de la présentation.

5. FINALE NATIONALE

- [Qualification](#)

Sont qualifiés pour la finale :

- Tous les 1^{ers} de chaque classe de tous les concours régionaux et de la Finale de l'année précédente ;
- Tous les chevaux, quel que soit leur classement, dont la note obtenue sur un concours régional est supérieure ou égale à 78. Ce seuil pourra être abaissé en fonction du nombre de chevaux qualifiés pour la finale

- [Organisation](#)

La date et le lieu de la Finale annuelle France Endurance sont communiqués aux éleveurs.

Les chevaux seront jugés sur les mêmes critères qu'au niveau régional.

En fonction de la qualité du terrain et/ou des conditions climatiques, l'organisation se réserve le droit d'adapter la présentation aux allures.

IV. ENCOURAGEMENTS

Un équidé répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité pourra prétendre à une prime SHF en participant à une des épreuves suivantes :

- Foals
- 1-3 ans femelles
- 1-3 ans mâles

Il ne pourra prétendre à cette prime qu'une fois par an quel que soit le nombre de participations et le niveau du concours (local/régional). Si l'animal est présenté sur un même concours, sur une épreuve de race et une épreuve d'endurance, il ne sera primé qu'une seule fois.

Le montant de cette prime est déterminé par l'organisme de sélection dans lequel l'animal est inscrit

Sur la finale, les OS déterminent le montant des encouragements et le niveau minimum de classement.

ANNEXE

Liste des juges habilités Endurance :

M.	BUKOWCZAN Patrik	Normandie
M.	BIDEI Paul	Occitanie
M.	CATRY Jean	Nouvelle Aquitaine
M.	CHATTON Alain	Bretagne
M.	HAZEL Stéphane	Occitanie
Mme	CHINOUILH Clémentine	Grand Est
M.	CONDOMINES JL	Occitanie
Mme	DILHAN Patricia	Nouvelle Aquitaine
M.	DILHAN Guillaume	Nouvelle Aquitaine
Mme	DHOMBRE Jennifer	Occitanie
Mme	FAYT Bérengère	Occitanie
M.	GRIMAL Jean-Michel	Occitanie
M.	HENOCQUE Olivier	Auvergne-Rhône Alpes
M.	HUET Régis	Nouvelle Aquitaine
M.	JAMES Alain	Occitanie
Mme	JUST Céline	Occitanie
M.	MICAS Jean-Jacques	Occitanie
Mme	NOAILLES Anaïs	Occitanie
M.	OLIVER Yves	Nouvelle Aquitaine
Mme	PALASSE Catherine	Auvergne-Rhône Alpes
M.	QUET Christian	Occitanie
Mme	RIONDE Jacqueline	Auvergne-Rhône Alpes
M	RIVIERE Didier	Occitanie
Mme	VALETTE Christine	Occitanie